



Formation hors temps de travail, Syntec

Par **schalaire**, le **08/03/2013 à 13:21**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je suis salariée dans une entreprise régit par la convention collective Syntec.
J'ai demandé une formation au titre du DIF (hors plan de formation, il n'y en a pas dans mon entreprise)
Cette formation se déroule en semaine, sur des jours théoriquement travaillé.
J'ai reçu l'accord pour faire cette formation.
La formation est terminée et le service de DRH me dit que je vais devoir poser des jours de congés pour ces jours de formation car elle aurait du se dérouler hors temps de travail.
Est-ce légal ? (on ne m'avait pas demandé de poser de jours de congés avant et je pensais donc être en formation sur mon temps de travail).
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **08/03/2013 à 13:49**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **schalaire**, le **08/03/2013 à 15:11**

Bonjour, j'avoue ne pas avoir mis ses marques de politesse dans ma demande. J'étais guidée par une volonté d'être très factuelle dans ma demande, j'en ai oublié les règles de politesses élémentaires. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.